



## Guide des tarifs de la vidéothèque du CNRS Images à compter du 01/08/2015

Dans le cadre de son activité de diffusion des films produits et coproduits par le CNRS Images, la vidéothèque est amenée à travailler avec différents types d'établissements : institutions, cinémathèques, associations, entreprises, sociétés de production et chaînes de télévision.

La grille tarifaire est composée de quatre grandes catégories :

I. Vente / location de matériel

II. Cession de droit commerciale

III. Cession de droit non commerciale

IV. Autres diffusions

### I. Vente / location de matériel

#### 1.1 Vente

- Vente de DVD

Il y a deux catégories de prix, l'un concernant l'usage privé c'est-à-dire le droit des représentations privées et gratuites dans le cercle de la famille ; l'autre, concernant l'usage institutionnel, ouvrant des droits de représentation publique donnés à titre gratuit, dans le cercle des établissements scolaires, associations, bibliothèques.

- Prix Spéciaux DVD

Cela concerne 15 titres distribués dans les circuits de diffusion grand public et par des éditeurs.

- Vente de fichiers numériques

Ce type de vente n'existe que pour l'usage institutionnel. Avec la dématérialisation, la diffusion sur support DVD est peu à peu remplacée par la diffusion par fichier numérique.



- Frais d'expédition

Ils comprennent les coûts matériels (enveloppe, papier bulle ...) et l'affranchissement calculé par zones géographiques (France, Europe et autres pays) et selon le type d'envoi spécifique (Colissimo, Chronopost).

#### 1.2 Remises

- Remise libraires et distributeurs

Elle est calculée sur le prix de vente hors taxe par un pourcentage correspondant au nombre d'exemplaires commandés.

- Remise auteurs des films

Chaque auteur bénéficie de deux exemplaires gratuits de son film. S'il souhaite en acquérir d'autres, une remise de 30% lui est consentie sur le prix de vente H.T.

#### 1.3 Location

Cela concerne la location de matériel vidéo et la location de films 16 mm pour des projections non commerciales. La durée du prêt est de deux semaines maximum.

### II. Cession de droit commerciale

Les tarifs sont calculés à la minute cumulée par source, c'est-à-dire par film, incluant la catch-up tv. Pour les extraits de moins de 30 secondes, un abattement de 50% est appliqué.

#### 2.1

La grille des tarifs est organisée selon les zones géographiques de diffusion : France, Europe et Monde. Elle reprend les catégories pratiquées dans la profession :

- Pour la France, par type de réseaux de diffusions (TNT, Satellite ...) ou par type de chaînes (Canal +, Arte ...) ou par groupement de chaînes (France Télévisions ...).



- Pour l'Europe, soit pour tous les pays du continent européen, soit pour le groupe francophone des trois pays : Suisse, Belgique, Luxembourg.

- Pour le monde, par type de chaînes (TV5 chaîne culturelle francophone mondiale), par pays, pour le monde ou pour le groupe des pays francophones hors du continent européen.

Les tarifs sont établis par fourchettes de prix correspondants :

- au type de droit cédé (reproduction, représentation, diffusion...)

- à l'étendue, la destination, le lieu et la durée d'exploitation du droit cédé.

Les usages pour lesquels les droits sont cédés sont énoncés dans le devis qui tient lieu de bon de commande. Les droits ne sont jamais cédés pour une durée illimitée en accord avec le droit français.

## 2.2 Extensions

Un pourcentage de 15 à 20% sur le prix initial peut être appliqué en cas de vente d'images exceptionnelles (techniques audiovisuelles, lieux, images uniques...).

Une fourchette de prix est également prévue pour un pays supplémentaire et la diffusion par VOD.

## 2.3 Editions audiovisuelles et diffusion internet

- Encartage de film

Dans le cas d'un encartage d'un film pour la presse ou l'édition (DVD présenté dans une pochette carton accompagnant une revue ou un livre) un forfait est appliqué selon le tirage prévu.

- Manuels scolaires numériques

Pour les éditions dématérialisées à destination des enseignants et des scolaires le prix de vente du fichier numérique est établi par minute pour 5 ans (durée maximum en raison du changement des programmes scolaires). A partir de 11 minutes cumulées, toute source confondue, une remise de 5% est appliquée.

- Web tv et diffusion internet



Une fourchette de prix est établie selon la durée de diffusion et le nombre de sites concernés pour le monde entier.

## III. Cession de droits non commerciale

Les tarifs sont établis par projection, selon la durée d'ouverture des droits, la taille de l'organisme (grands musée nationaux ou musées communaux ...) et la nature de l'exposition (payante ou gratuite, itinérante ou non, permanente ou temporaire).

Ils sont calculés par minute indivisible par source, une remise de 10 à 20% étant appliquée à partir de trois sources diffusées.

### 3.1 Cession de représentation non commerciale

Elles concernent les projections de films dans leur intégralité.

### 3.2 Cession de droits de reproduction et de représentation non commerciale

Elles concernent :

- les expositions (diffusion d'extraits de films sur des bornes, tablettes ...) dans le parcours de visite.

- l'utilisation d'extraits pour des films institutionnels ou pour des films documentaires.

## IV. Autres diffusions

Les tarifs sont calculés à la minute cumulée par source, c'est-à-dire par film. Pour les extraits de moins de 30 secondes, un abattement de 50% est appliqué.

### 4.1 Cinéma

Il s'agit de vente d'extraits insérés dans des films de fictions diffusés en salles. Une remise est prévue à partir de 3 minutes utilisées.

### 4.2 Spectacle vivant

Il s'agit de vente d'extraits projetés sur scène faisant partie intégrante de la scénographie du spectacle (concert, théâtre, danse ...).

### 4.3 Publicité



Il s'agit de vente d'extraits de films insérés dans des clips publicitaires.